

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/06/2008

**L'AN DEUX MILLE HUIT, le 05 JUIN**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 30 Mai 2008, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR , Maire d'Aubervilliers.

Etaients présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, Mmes AHMED, DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mmes THEURIER-AZZOUZ, HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER Adjointes au Maire

Mme KELEBE, M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, Mme M'DAHOMA MOHAMED, M. MALEME, Mme KOUAME, MM. KETFI, OGE, Mme ZAHIR, M. MINIMBU, Mme HARKATI, M. MILA, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mmes DERKAOUI, KARMAN-SUCH, M. RUER, Mme GRARE, M. KAMALA, Mme DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusé</u> :	<u>Représenté par</u> :
M. LOGRE M. BEAUDET	M. VANNIER Mme LATOUR	M. DEL MONTE M. AUGY	Mme DERKAOUI Mme DESCAMPS

Absent : M. HAFIDI, Mme CHIBAH.

Secrétaire de séance : Mme HARKATI.

---

### **QUESTION N° 122 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2008**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe " Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Approuve le procès-verbal de la séance du 14 Avril 2008

**QUESTION N° 123 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal à la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT : annulation de la délibération n°70 du 29/03/08, nouvelles désignations**

A la majorité des membres du conseil les membres des groupes " Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre.

Désigne au conseil d'administration de la SEM Plaine Commune Développement :

- Abderrahim HAFIDI pour représenter le conseil municipal
- Jean-Yves VANNIER pour un des neuf sièges attribués à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

Désigne Bernard VINCENT à l'assemblée générale de la SEM Plaine Commune Développement.

---

**QUESTION N° 124 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Désignation d'un représentant de la commune auprès du conseil d'école CHNE'OR pour les classes élémentaires sous contrat d'association**

A l'unanimité.

Désigne Daniel GARNIER pour représenter la commune auprès du conseil d'école CHNE'OR, pour les classes élémentaires sous contrat d'association .

---

**QUESTION N° 125 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du comité des œuvres sociales (COS) des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers**

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, «Aubervilliers en marche pour le changement» et M. KETFI du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers" ayant voté contre.

Désigne deux membres pour siéger au conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales des personnels (COS) et des établissements publics communaux :

Titulaire : Evelyne YONNET

Suppléante : Mériem DERKAOU

**QUESTION N° 126 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR****OBJET : Fixation du nombre des membres du comité d'hygiène et de sécurité (C.H.S.)**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe " Union du nouvel Aubervilliers" ayant voté contre,

fixe le nombre de membres titulaires de chaque catégorie de représentants (de la collectivité et du personnel) à 4 pour le prochain mandat.

---

**QUESTION N° 127 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR****OBJET : Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique Paritaire (CTP)**

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes " Union du nouvel Aubervilliers" et «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre.

Dit que le nombre de représentants titulaires du personnel et par conséquent, le nombre de représentants du conseil municipal et le nombre de suppléants est maintenu à 12 jusqu'aux prochaines élections (06 novembre 2008 et 11 décembre 2008).

Décide de créer un CTP commun entre la commune et le CCAS comprenant un nombre total d'agents de 1637 (fonctionnaires et non titulaires) à compter des prochaines élections.

Fixe à cette occasion à 8 le nombre de représentants du personnel et par voie de conséquence, le nombre de représentants de la commune et du CCAS et le nombre de suppléants.

---

**QUESTION N° 128 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE****OBJET : Subventions et participations accordées à diverses associations pour l'année 2008**

A l'unanimité.

Sont adoptées les subventions suivantes :

Code Service	Compte	Service	Fonction	Divers1	Association	Somme
107	6574	COMMERCE ET ARTISANAT	90	COMNOQUA	COMMERCANTS NON SEDENTAIRES DES QUATRE CHEMINS	2 000,00
				COMNOSED	COMMERCANTS NON SEDENTAIRES CENTRE VILLE- MONTFORT	4 000,00
				MAISONCOM	MAISON DU COMMERCE	3.000 ,00
301	6574	VIE DES QUARTIERS	824	AUBERQUA	AUBERQUARTIERS	5 000,00
306	6574	VIE ASSOCIATIVE	020	SG93	SECRETAIRES GENERAUX DU 93	200,00

Code Service	Compte	Service	Fonction	Divers1	Association	Somme
306	6574	VIE ASSOCIATIVE	025	ACRO	AUBERGE DES CONTEURS ET RODEURS OUBLIES	1000,00
				APFSA	ASSOCIATION POUR LE FORUM SOCIAL D'AUBERVILLIERS	3 500,00
				ARFM	AR FM AUBERVILLIERS	300,00
				AUBERFLE	AUBERVILLIERS EN FLEURS	700,00
				AUBREIZH	AUBER BREIZH	1 000,00
				AUTDEVOU	ASSOCIATION AUTOUR DE VOUS	1 100,00
				CHATVOVE	AMICALE CHATEAUBRIAND VOVES	300,00
				DEBROUIL	LES PETITS DEBROUILLARDS	7 500,00
				GENSVOYA	ASSOCIATION REGIONALE DES GENS DU VOYAGE	2500,00
				HOGAR	HOGAR DE LOS ESPANOLES	500,00
				KIALUCER	KIALUCERA	3 000,00
					LA CLEF DES ARTS	400,00
					LA MEDINA	2 500,00
				LDH	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	1 000,00
					MRAP	1 000,00
				OPERA	OPERA BLEU	2 000,00
					VILLETTE LOISIRS CULTURE	500,00
				PHILOTEC	ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE	500,00
				PIONFRAN	PIONNIERS DE FRANCE D'AUBERVILLIERS	1 300,00
				SCRABFRE	CLUB SCRABBLE DE LA FRETTE	400,00
			UFANCOMB	UNION FRANCAISE DES ANCIENS COMBATTANTS	950,00	
			UFC	UFC QUE CHOISIR	300,00	
				UNION ASSOC. RIVERAINS STADE DE FRANCE	500,00	
			UTIT	UNION TRAVAILLEURS IMMIGRES TUNISIENS	2 000,00	
			VIVREENS	VIVRE ENSEMBLE LE QUARTIER	1 100,00	
			04	ABS	COMITE COOPERATION JUMELAGE AUBERVILLIERS BOULLY SOLIDAIRES	11 600,00
			114	PREVROUT	COMITE DEPARTEMENTAL PREVENTION ROUTIERE	900,00
			20	FONDAT93	FONDATION 93	700,00
				FSCDIDER	FOYER SOCIO EDUCATIF CES DIDEROT	500,00
				FSLUXEM	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE R. LUXEMBOURG	500,00
				FSCMOULI	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE JEAN MOULIN	500,00
				FSCPERI	FOYER SOCIO EDUCATIF CES PERI	500,00
				FSLWALLO	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE WALLON	500,00
FSLALEMB	FOYER SOCIO EDUCATIF LEP D ALEMBERT	500,00				
FSLCORBU	FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE LE CORBUSIER	500,00				
FSLTIMBA	FOYER SOCIO EDUCATIF LEP JP TIMBAUD	500,00				
FSLWALLO	FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE H. WALLON	500,00				

				ULCPE	UNION LOC. DES CONSEILS PARENTS ELEVES	1 000,00
			33	MENTEURS	L'ARTISANAT DES MENTEURS	3000,00
<b>Code Service</b>	<b>Compte</b>	<b>Service</b>	<b>Fonction</b>	<b>Divers1</b>	<b>Association</b>	<b>Somme</b>
			40	BOXINGB	BOXING BEAT	14 500,00
				EPAM	ECOLE PATINAGE ARTISTIQUE MODERNE	2 000,00
				INDANSCI	CLUB INDANS CITE	20 000,00
				KARATOUS	KARATE POUR TOUS	2 000,00
				KFUBOX	KUNG FU BOXING CLUB	1 000,00
					PARIS PENCAK SILAT	500,00
				OLYMPAUB	CLUB OLYMPIQUE AUBERVILLIERS	2 000,00
				XTREMSPO	X-TREM SPORTS	2 000,00
			421	AMIANIM	AMICALE DES ANIMATEURS	6 000,00
			510	APAJH	ASSOCIATION ADULTES ET JEUNES HANDICAPES AUBERVILLIERS	1 500,00
				CLAIRIER	ASSOCIATION DE LA SANTE MENTALE LA CLAIRIERE	500,00
				GENEDIAB	GENERATION DIABETE 93	1 500,00
				DEFAMIAN	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE DE LA SEINE SAINT DENIS	500,00
			520	BOUDEVIN	ASSOCIATION BOULLYENNE DEVELOPT ET INSERTION	3 500,00
				CGTCHOM	COMITE ACTION CGT CHOMEURS AUBERVILLIERS	1 220,00
				EMPSOL	ASSOCIATION SOLIDARITE EMPLOI AUBERVILLIERS	6 750,00
				HOTSOC93	HOTEL SOCIAL 93	350,00
				FAMIMIG	ASSOCIATION SERVICE SOCIAL FAMILIAL MIGRANTS (ASSFAM)	10 000,00
				SECCATHO	SECOURS CATHOLIQUE	900,00
			61	RETRACGT	RETRAITES PRERETRAITES VEUF VEUVES CGT	350,00
				ULOCRPA	UNION LOC. RETRAITES ET PERSONNES AGEES	500,00
			64	RIRENFAN	RIRES D'ENFANTS	600,00
			70	ABC	AUBERVILLIERS BENEVOLES DE LA COPROPRRIETE	7 500,00
			824	PARTART	LA PART DE L'ART	2 000,00
			90	SNUIPP	SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES INSTITUTEURS	1 000,00
				ULCGT	UNION LOCALE SYNDICAT CGT	4 000,00
				ULCFDT	UNION LOCALE SYNDICAT CFTD	850,00
				ULFO	UNION LOCALE SYNDICAT FO	900,00
500	6574	SANTE SOCIAL	510	REVILHOP	RESEAU VILLE HOPITAL CENTRE 93	1 525,00
705		CULTURE	33	ACCORDEO	ACCORDEON CLUB D AUBERVILLIERS	15 000,00
				CITEMUSI	CITE MUSIQUE	16 900,00
					AUBERCAIL	10 000,00
				ETHNOART	ETHNOART	2 000,00
					AUBERFABRIQUE	2 000,00
					FRERES POUSSIÈRE	2 000,00

				ETINCELL	COMPAGNIE ETINCELLES	10 000,00
				HISTVIE	SOCIETE D HISTOIRE ET DE LA VIE A AUBERVILLIERS	1 200,00
				MAISDICI	VILLA MAIS D'ICI	6 000,00
Code Service	Compte	Service	Fonction	Divers1	Association	Somme
901		PREVENTION SECURITE DELINQUANCE	112	LDH	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	6 000,00
			112	LEOLAGRA	ASSOCIATION LEO LAGRANGE DEFENSE DES CONSOMMATEURS	4 574,00
			114	SOSVICTI	SOS VICTIMES	6 030,00
			114	CADJ	CDAD CONSEIL DEPARTEMENTAL ACCES AU DROIT	800,00

---

**QUESTION N° 129 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Versement d'une subvention aux victimes du tremblement de terre en Chine et du cyclone en Birmanie.**

A l'unanimité.

Dans le cadre de la solidarité avec les victimes de ces 2 catastrophes, alloue une subvention aux associations suivantes :

Pour ce qui est de la Chine la subvention est ainsi répartie :

- Secours Populaire Français : 1500 €
- Croix rouge : 1500 €
- Action contre la faim : 1500 €

Pour ce qui est de la Birmanie les 4500 € réparties de la même façon seront libérés quand il sera certain que l'aide arrivera bien aux populations.

---

**QUESTION N° 130 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Demande de subvention auprès du conseil régional pour des actions de prévention et d'éducation**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à solliciter une demande de subvention de 3 500 € auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'action « Semaine de la citoyenneté ».

---

**QUESTION N° 131 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur les implantations envisagées par les institutions universitaires ou de formation et sur leur impact sur l'avenir du territoire.**

A l'unanimité.

Décide de créer pour une durée ne pouvant pas excéder six mois, du 15 juin au 15 décembre 2008, une mission d'information et d'évaluation sur les implantations envisagées par les institutions universitaires ou de formation et sur leur impact sur le devenir du territoire.

Dit que cette mission sera placée sous l'autorité du conseiller municipal délégué, chargé du suivi du développement universitaire du territoire.

---

**QUESTION N° 132 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Centre olympique aquatique : programme tertiaire d'accompagnement, approbation de la convention pré-opérationnelle de réalisation entre la SEM Plaine Commune Développement et l'établissement public foncier d'Ile-de-France.**

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer la convention pré-opérationnelle de réalisation à intervenir entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France, la SEM Plaine Commune Développement, la communauté d'agglomération « Plaine commune », la commune d'Aubervilliers et la commune de Saint-Denis.

---

**QUESTION N° 133 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Dénomination "GERMAINE TILLION" pour la voie nouvelle sur Aubervilliers prolongeant la rue de la Montjoie  
Dénomination du "parc AIME CESAIRE" pour "le parc de L'ECLUSE"**

A l'unanimité.

Dénomme la nouvelle voie et le parc de «l'écluse» :

- rue « GERMAINE TILLION »  
La nouvelle voie créée dans le prolongement de la rue de la Montjoie a Saint Denis (La Plaine)
- Parc « AIME CESAIRE »  
Le parc de « l'ECLUSE », boulevard Félix Faure

**QUESTION N° 134 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Autorisation de principe donnée au maire pour la signature du contrat enfance jeunesse à compter de l'année 2008 entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis**

A l'unanimité.

Donne au Maire l'autorisation de principe de signer le contrat enfance jeunesse,

Dit que ledit contrat sera présenté au Conseil municipal dès sa réception pour validation .

---

**QUESTION N° 135 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Attribution d'une indemnité de conseil et d'assistance au Receveur Municipal de la commune.**

A l'unanimité.

Madame BERNARD, Receveur Municipal, percevra l'indemnité de conseil et d'assistance au taux maximum. (imputation 602-6225-022).

l'indemnité est calculée par application du tarif ci-après. La base de calcul est la moyenne annuelle des dépenses budgétaires ( dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du budget communal et des budgets annexes) en référence aux 3 dernières années.

0,300%	sur les 7 622,45 premiers euros
0,200%	sur les 22 867,35 euros suivants
0,150%	sur les 30 489,80 euros suivants
0,100%	sur les 60 679,61 euros suivants
0,075%	sur les 106 714,31 euros suivants
0,050%	sur les 152 499,02 euros suivants
0,025%	sur les 228 673,53 euros suivants
0,001%	sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros

---

**QUESTION N° 136 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Garantie à 100 % de deux emprunts réaménagés de 384 511, 97 de Sofilogis auprès de la CDC**

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Aubervilliers en Marche pour le Changement" et "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

La Ville d'Aubervilliers accorde sa garantie à 100 % à Sofilogis pour le remboursement de deux emprunts réaménagés, d'un montant total de 384 511,97 euros, contractés auprès de la CDC afin de financer l'acquisition et l'amélioration de logements.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

**Prêt n° 855033**

- Montant : 173 378.88 euros
- Durée de remboursement du prêt : 31 ans (en nombre d'échéances)
- Taux révisable : 4,20 %
- Nature de l'index : Livret A
- Echéances : annuelles
- Amortissement progressif

**Prêt n°855034**

- Montant : 211 133.09 euros
- Durée de remboursement du prêt : 30 ans (en nombre d'échéances)
- Taux révisable : 3.83 %
- Nature de l'index : Livret A
- Echéances : annuelles
- Amortissement progressif

La garantie est accordée pour la durée totale des prêts à hauteur de 384 511,97 euros.

L'organisme prêteur tiendra informé la Ville d'Aubervilliers annuellement du montant principal et des intérêts restant à courir.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la CDC adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention avec Sofilogis et s'engage à créer, pendant toute la durée du prêt en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir à chacun des contrats de compactage et/ou avenant(s) qui seront passés entre la CDC et Sofilogis.

La délibération du 20 novembre 1996 ayant le même objet est rapportée.

**QUESTION N° 137 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Garantie à hauteur de 80 % d'un emprunt de 5 300 000 € de la SEM Plaine Commune Développement auprès de Dexia**

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Aubervilliers en Marche pour le Changement" et "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

La Commune d'Aubervilliers accorde sa garantie à 80 % à la SEM Plaine Commune Développement pour le remboursement d'un emprunt de 5 300 000 € à contracter auprès de Dexia afin de financer l'opération d'aménagement du Secteur Nord de la CPRU Cristino-Garcia-Landy.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

**Durée totale maximale 5 ans**

Phase de mobilisation :

24 mois à dater de la signature du Contrat par Dexia avec paiement des intérêts sur un taux de T4M + 0.50 %

Phase d'amortissement :

- durée : jusqu'à 3 ans
- Conditions financières : EURIBOR 1, 3, 6 ou 12 mois + 0.35 %
- Échéances : mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles
- Amortissement constant ou progressif

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de 4 240 000 €.

L'organisme prêteur tiendra informé la Ville d'Aubervilliers annuellement du montant principal et des intérêts restant à courir.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de Dexia adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention avec la SEM Plaine Commune Développement et s'engage à créer, pendant toute la durée du prêt en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Dexia et la SEM Plaine Commune Développement.

**QUESTION N° 138 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 6 juin 2005 avec Monsieur BENDAHAN Simon, engagé en qualité de médecin spécialisé en rhumatologie au centre municipal de santé.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise le Maire à proroger à compter du 6 juin 2008, pour une durée indéterminée, dans les conditions fixées par l'article 15 paragraphe II de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005, le contrat réglementaire passé depuis le 6 juin 2005 avec Monsieur BENDAHAN Simon, médecin spécialisé en rhumatologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 76,32 € les 2 heures, taux fixé au 1<sup>er</sup> mars 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

---

**QUESTION N° 139 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : service des sports : création de postes de saisonniers pour la période du 7 juillet au 1er août 2008 inclus.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face aux besoins saisonniers rencontrés au service des sports :

- 9 éducateurs sportifs non titulaires pour la période du 7 juillet au 1<sup>er</sup> août 2008 inclus.

Dit que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au cadre d'emplois suivant :

- Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives ou opérateurs APS

Dit que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera de la façon suivante :

- 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'Educateur APS de 2<sup>ème</sup> classe à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emplois.

Autorise en conséquence le Maire à prendre les arrêtés de recrutement nécessaires.

**QUESTION N° 140 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : 19 bis rue des Gardinoux : annulation de la délibération n° 12 du 31 janvier 2008. Acquisition du lot n° 50, appartenant à M. et Mme LORENDOT.**

A l'unanimité.

Annule la délibération n° 12 du 31 janvier 2008.

Décide d'acquérir le lot n° 50 (bâtiment C) situé 19 bis rue des Gardinoux à Aubervilliers, cadastré Q n° 12, appartenant à Monsieur et Madame LORENDOT Gatien.

Effectue l'acquisition au prix de 15.200 €, valeur libre de toute occupation, Monsieur et Madame LORENDOT ayant été relogés.

Autorise le maire à signer tous actes relatifs à cette transaction et à ordonnancer toutes les dépenses liées aux frais d'actes.

---

**QUESTION N° 141 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Modification du guide des procédures adaptées de la Ville d'Aubervilliers.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Approuve la modification du guide des procédures adaptées de la ville d'Aubervilliers, désormais découlant de trois éléments :

- L'entrée en application d'un nouveau code des marchés publics le 1<sup>er</sup> Août 2006 qui, confirmant le principe de la procédure adaptée, en devient le fondement juridique
- L'évolution du seuil à partir duquel la procédure formalisée s'impose ( et qui fixe ainsi les limites de la procédure adaptée), seuil passé successivement de 230 000 € HT (code 2004) à 210 000 € HT ( code 2006) puis à 206 000 € HT (décret du 26 décembre 2007)
- La mise en pratique des modalités de procédure définies par le guide ( et qui s'inspirent pour l'essentiel des procédures formalisées) ayant permis de déterminer le besoin de certaines simplifications, clarifications ou précisions, destinées à faciliter encore la tâche des acheteurs dans leur recherche d'efficacité tout en continuant de garantir la sécurité juridique.

**QUESTION N° 142 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Marché à bons de commande relatif aux fournitures pour l'entretien des bâtiments communaux. Modifications de certains seuils.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Approuve les modifications suivantes à la délibération du 27 septembre 2007, désormais rédigés de manière suivantes :

- Lot 2 : Plomberie : le seuil minimum est ramené de 6000 € à 4000 € (le seuil maximum reste inchangé).
- Lot 8 : Quincaillerie : le seuil minimum est ramené de 30 000 € à 25 000 € et le seuil maximum est porté de 55 000 € à 80 000 €.
- Lot 9 : Métallerie : le seuil minimum est inchangé, le seuil maximum est porté de 15 000 € à 20 000 €.
- Lot 10 : Vitrerie : les seuils minimum et maximum sont respectivement ramenés de 10 000 € à 5000 € et de 30 000 € à 20 000 €.

---

**QUESTION N° 143 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Gymnase Robespierre, réfection du revêtement du sol sportif. Demande de subvention auprès du Centre National du Développement du Sport et approbation du plan de financement prévisionnel des travaux**

A l'unanimité.

Autorise le maire à demander une subvention au titre du Centre National du Développement du Sport (CNDS) et approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération de réfection du revêtement du sol sportif du gymnase Robespierre.

---

**QUESTION N° 144 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : 51 bis rue Sadi Carnot : acquisition d'un terrain, cadastré U n° 51, appartenant aux Consorts FERRAND-MOLTON.**

A l'unanimité.

Décide d'acquérir le terrain situé 51 bis rue Sadi Carnot à Aubervilliers, cadastré U n° 51, appartenant aux Consorts FERRAND-MOLTON.

Dit que l'acquisition s'effectuera au prix de 92.000 €, libre de toute occupation.

Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

---

**QUESTION N° 145 - RAPPORTEUR Malika AHMED**

**OBJET : Exercice du droit de préemption par la commune sur les cessions de fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux : définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité**

A l'unanimité.

Décide de créer « un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité » au sein duquel la commune pourra exercer son droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux dans les quartiers Centre Ville, Vilette Quatre-Chemins, Emile Dubois Maladrerie conformément au Schéma de Cohérence Commerciale

Rappelle que toute préemption devra faire l'objet d'une rétrocession dans le délai d'un an à une entreprise immatriculée au registre du commerce, des sociétés ou au répertoire des métiers en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité de l'activité commerciale et artisanale dans les périmètres concernés.

---

**QUESTION N° 146 - RAPPORTEUR Malika AHMED**

**OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du centre**

A l'unanimité.

Prend acte de la réévaluation de + 1.79 % des droits de place du marché du Centre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, pour un an.

---

**QUESTION N° 147 - RAPPORTEUR Malika AHMED**

**OBJET : Contrat d'aide financière au titre du dispositif d'aide à l'investissement petite enfance "DAIPE" entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant la crèche collective Ethel Rosenberg**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement avec la Caisse d'allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

**QUESTION N° 148 - RAPPORTEUR Ugo Lanternier**

**OBJET : Création d'une commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal**

A l'unanimité.

Approuve la création de la commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal

---

**QUESTION N° 149 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI**

**OBJET : Convention entre la commune d'Aubervilliers et la Région Ile de France concernant la réhabilitation sans extension du centre nautique dans le cadre du dispositif de soutien au développement des piscines en Ile de France "plan piscines"**

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer le projet de convention devant être conclue avec le conseil Régional d'Ile-de-France relative à la réhabilitation sans extension du centre nautique dans le cadre du dispositif de soutien au développement de piscine en Ile-de-France « Plan Piscine ».

---

**QUESTION N° 150 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Convention cadre entre la commune de Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers relative au projet du groupe scolaire intercommunal du quartier Cristino Garcia Landy.**

A l'unanimité.

Est approuvée la convention cadre entre les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers.

Autorise le maire à signer la présente convention cadre.

---

**QUESTION N° 151 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Convention quadripartite relative au projet du groupe scolaire intercommunal Cristino Garcia Landy entre la communauté d'agglomération Plaine Commune, la commune de Saint-Denis, la commune d'Aubervilliers et la SEM Plaine Commune Développement**

A l'unanimité.

Est approuvée la convention quadripartite entre la communauté d'agglomération dénommée Plaine Commune, la commune d'Aubervilliers, la commune de Saint-Denis et la société d'économie mixte Plaine Commune Développement,

Autorise le maire à signer la présente convention quadripartite.

---

**QUESTION N° 152 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Construction du groupe scolaire Christino Garcia - Landy. Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique entre la commune d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Est approuvée la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de désignation de la ville de Saint-Denis, représentée par son Maire en exercice, en qualité de maître d'ouvrage unique,

Autorise le maire à signer la présente convention.

---

**QUESTION N° 153 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Désignation des membres du conseil municipal au sein de la commission "gestion du patrimoine - transports - circulation - stationnement".**

A l'unanimité.

Décide de former la commission municipale gestion du patrimoine - transports - circulation – stationnement, de fixer sa composition à 11 membres et de désigner les conseillers municipaux suivants :

- 7 élus du groupe « Changer à gauche pour Aubervilliers » : Brahim HEDJEM, Jean-François MONINO, Omar AIT BOUALI, Daniel GARNIER, Bernard VINCENT, Djamila KHELAF, Tedjini-Michel MAIZA.
- 2 élus du groupe « Groupe Communiste et Citoyen Tous ensemble pour Aubervilliers » : Gérard DEL MONTE, Laurence GRARE.
- 1 élu du groupe « Union du Nouvel Aubervilliers » : Christiane DESCAMPS.
- 1 élu du groupe « Aubervilliers en marche pour le changement » : Fayçal MENIA

Dit que lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion la commission désignera 1 vice président qui pourra la convoquer et la présidera si le maire est absent ou empêché.

**QUESTION N° 154 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Traitement et interventions sur les peintures au plomb dans les bâtiments communaux, année 2008. Marché négocié consécutif à un appel d'offres infructueux.**

A l'unanimité.

Approuve le marché négocié relatif aux traitements et interventions sur les peintures au plomb dans les bâtiments communaux, pour l'année 2008 et autorise le Maire à le signer, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22 h 39